



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2016

L'an deux mil seize, le douze décembre à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr COUTROT Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 13
 Date de la convocation : 05 décembre 2016
 Date d'affichage du compte-rendu : 19 décembre 2016

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
 Nadège Bouteiller qui donne procuration à Gérard Coutrot
 Michelle Guérillot absente

Jean-Michel Moullet est élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 novembre 2016. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

COM62-12122016 : Construction restaurant scolaire – Avenant aux travaux lot n°8

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'avenant n°1 concernant le lot 8 (chape – isolation - faïence) pour les travaux du restaurant scolaire d'un montant de 508.20 € HT (soit 609.84 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ajout de prestations supplémentaires

APPROUVE le projet d'avenant au marché initial tel que figurant au tableau ci-dessous :

LOTS	N° AVENANT	MONTANT H.T. MARCHE INITIAL	MONTANTS H.T. AVENANTS ANTERIEURS	MONTANT H.T. AVENANT	NOUVEAU MONTANT H.T. MARCHE
N°08 – Chape – isolation – faïence	1	12 496.50 €	0.00 €	+ 1 508.20 €	14 004.70 €

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant

COM63-12122016 : Construction restaurant scolaire – Avenant aux travaux lot n°10

M. le Maire présente l'avenant n°1 pour le lot n°10 (électricité – courants faibles) pour des travaux complémentaires d'un montant de 1 193.13 € HT (soit 1 431.76€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ajout de prestations supplémentaires

APPROUVE le projet d'avenant au marché initial tel que figurant au tableau ci-dessous :

LOTS	N° AVENANT	MONTANT H.T. MARCHE INITIAL	MONTANTS H.T. AVENANTS ANTERIEURS	MONTANT H.T. AVENANT	NOUVEAU MONTANT H.T. MARCHE
N°10 – Electricité – Courants faibles	1	21 929.22 €	+ 644.93 €	+ 1 193.13 €	23 767.28 €

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant

COM64-12122016 : Reconduction des crédits d'investissement préalablement au vote du budget prévisionnel 2017

M. Ginet, adjoint au Maire, explique au conseil municipal qu'il est nécessaire tous les ans d'autoriser M. le Maire à engager et à mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Prévisionnel 2017, et ce pour le budget principal et le budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord,

PRÉCISE que cette autorisation, applicable en janvier 2017, est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent (2016) déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette (voir détail en annexe)

AUTORISE le Maire à reporter les crédits non utilisés du Budget 2016.

DIT que les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation seront obligatoirement repris au budget prévisionnel 2017.

COM65-12122016 : Programme d'actions ONF – Année 2017

M. le Maire présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier, conforme au document d'aménagement de la forêt communale :

L'ensemble de ces travaux sont estimés à 9 870.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le programme d'actions de l'exercice 2017

AUTORISE le Maire à signer ce programme et le devis correspondant

PRECISE que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2017.

COM66-12122016 : Columbarium – devis

M. Holtz, adjoint au Maire, expose les devis reçus concernant la pose d'un étage supplémentaire (4 cases) au columbarium existant ou la pose d'un deuxième columbarium (8 cases) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la création d'un nouveau columbarium

PROPOSE de retenir le devis des pompes funèbres Garcin de Dole d'un montant de 3780.00 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2017 (investissement – chapitre 21 – article 2116)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES**QD-COM67-12122016 : DETR 2017 – Préau école**

M. GINET, adjoint au Maire, fait part au conseil municipal du projet de création d'un préau à l'école et informe le conseil que ce projet peut prétendre au Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL). Il convient donc de valider ce projet afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention à la préfecture du Jura.

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du Fonds de Soutien à l'investissement public local (F.S.I.P.L.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ADOpte le projet précité pour un montant de 42 500.00 € HT

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du FSIPL programme 2017

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT – Création d'un préau (dépenses HT)

DEPENSES		RECETTES	
<u>Travaux et maîtrise d'œuvre</u>	42 500.00	Subvention Etat (FSIPL) 40 %	17 000.00 €
			25 500.00
		Autofinancement de la commune	€
TOTAL	42 500.00	TOTAL	42 500.00 €

DIT que la dépense sera inscrite aux budgets primitifs 2017 - article 2313 section investissement

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

QD-COM68-12122016 : budget commune – Décision modificative n°03/2016

M. Ginet, propose au conseil municipal une décision modificative pour le budget communal au titre de l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**CREDITS A OUVRIR**

C/ 64131 « Rémunérations – personnel non titulaire »

+ 1 536.00 €

CHAP 012 – Charges de personnels

+ 1 536.00 €

CREDITS A REDUIRE

C/60623 « Alimentation »

- 1 536.00 €

CHAP 011 – Charges à caractère générale

- 1 536.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires comme noté ci-dessus.

APPROUVE la décision modificative mentionnée ci-dessus.

QD-COM69-12122016 : Enquête publique carrière d'Authume

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique a été présentée à la mairie par la SET PERNOT concernant l'exploitation d'une carrière sur la commune d'Authumes. Celle-ci est en cours et jusqu'au 22 décembre prochain.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

EMET un avis favorable à cette enquête publique

PRECISE néanmoins que les camions sortant de la carrière devront être bâchés ou arrosés afin de limiter les pertes de chargement.

QD-COM70-12122016 : Partenariat avec la société d'assurance AXA

M. le Maire informe le conseil municipal que la société d'assurance AXA l'a rencontré pour proposer un partenariat entre la commune et AXA. Ce partenariat permettrait aux administrés de la commune de pouvoir bénéficier de tarifs avantageux sur l'offre de la santé (-30% sur les cotisations). Il précise que la commune n'a pas d'investissement financier à apporter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE le partenariat entre la commune de Sampans et la société AXA

PRECISE que ce partenariat est applicable à compter du 12 décembre 2016.

PRECISE que des réunions d'informations seront organisées dans le courant de l'année 2017 pour informer les administrés de ce partenariat.

QD-COM71-12122016 : Validation des fiches missions des adjoints

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite attribuer des missions données aux adjoints :

Roger Froidevaux : projet de l'atelier municipal

Alain David : Réhabilitation du lavoir et de la place du lavoir

Hubert Holtz : Terrains de jeux

M. le Maire demande aux adjoints si ils acceptent les fiches missions précitées ; tous les trois répondent par l'affirmative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les missions attribuées aux adjoints

PROPOSE qu'un compte rendu de l'avancement des dossiers respectifs soit fait régulièrement aux conseils municipaux

QD-COM72-12122016 : Validation nouvelles attributions de Didier Guériaud (tables et bancs)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite attribuer à Didier Guériaud, conseiller municipal délégué, une mission supplémentaire à celle déjà attribuées à savoir la mise à disposition des tables, bancs et chaises aux administrés de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE la nouvelle mission attribuée à Didier Guériaud, conseiller municipal délégué, à savoir la mise à dispositions des tables, des bancs et des chaises aux administrés de la commune.

PRECISE que cette nouvelle mission est applicable à compter du 12 décembre 2016.

QD-73-12122016 : Référent à l'espace santé : M. le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence de l'espace Santé située à Dole ; c'est est un lieu de promotion de la santé. Il ne propose ni soin ni consultation médicale, mais accueille les habitants, les associations et les professionnels de santé. Son but est de rassembler dans un même lieu l'information sur les ressources en santé du Nord Jura, des conseils, des actions de prévention et d'éducation à la santé, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

NOMME Mme GENTY Jacqueline référente à l'espace santé pour la commune de Sampans

INFORMATIONS DIVERSES

- **Projet verger Lotissement les Ruottes** : M. Holtz, adjoint au Maire, informe le conseil municipal que les arbres pour le lotissement les Ruottes ont été récupérés et seront plantés dans le courant du mois de Janvier ; les écoles seront associées à ce projet.

- **Distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans** : M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de distribuer les colis aux aînés de la commune le samedi 17 décembre 2016. Ces équipes seront réalisées afin de répartir les 48 colis à distribuer. Pour les aînés absents lors de cette distribution, un avis de passage sera déposé dans les boîtes aux lettres et les administrés devront venir récupérer leur colis à la mairie avant le 29 décembre 2016.

- **Dossier étang intercommunal** : M. Bernardin demande des précisions sur l'avancée du dossier de l'étang : M. Holtz répond qu'un rendez-vous sur place a été organisé le 28 novembre dernier entre les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et également les communes membres de ce projet (Monnières et Champvans) pour faire le point sur la situation de l'étang intercommunal. M. Holtz précise que des documents supplémentaires doivent être transmis à la DDT et que ce dernier nous tiendra informé de la suite donnée à notre dossier.

Séance levée à 21h15